

GRETA Ardèche Drôme

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date :

FORMATION(S) SOUHAITÉE(S)

Intitulé de la formation :

Lieu de formation souhaité :

COORDONNÉES ET SITUATION ACTUELLE

COORDONNÉES

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

E-mail :

SITUATION ACTUELLE

Je suis en activité professionnelle :

CDD

CDI

Nom de votre entreprise :

Adresse :

Contact :

Mail :

Téléphone :

Je suis demandeur d'emploi :

Moins de 6 mois

6 à 12 mois

>12 mois

Numéro d'identifiant :

Agence France Travail :

Nom de votre conseiller :

Autre statut :

Êtes-vous en situation de handicap ?

Oui Non

Permis B : Oui Non

Moyen(s) de locomotion :

PARCOURS SCOLAIRE ET FORMATIONS

Diplôme(s) visé(s) ou obtenu(s)	Année

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Dates et durées	Poste occupé	Entreprise (ville, département)

PROJET PROFESSIONNEL

Expliquez en quelques lignes votre projet professionnel.

**ATTENTION : joindre CV à jour et copie des diplômes
(ou derniers bulletins de notes)**

*Dossier complet à renvoyer par mail à
contact@greta-ardechedrome.fr*

Ou par courrier à

**GRETA Ardèche Drôme
37-39 rue Barthélémy de Laffemas BP
26 - 26901 VALENCE Cedex 9**

Tél : 04 75 82 37 90

REGLEMENT D'ADMISSION

Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale

Textes de référence :

Décret n° 2018-734 du 23 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale

Arrêté du 9 août 2022 relatif au Diplôme d'Etat de CESF relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

Article L 613-5 du code de l'éducation

1. MODALITES D'INFORMATION AUPRES DU PUBLIC :

Le dossier d'inscription, la fiche formation, le règlement d'admission à la formation CESF (calendrier de candidature et d'admission) sont disponibles sur le site du GRETA Ardèche Drôme :

<http://greta-ardechedrome.fr>

Des réunions d'information seront fixées dans les mois qui précèdent les dates des épreuves d'admission pour renseigner les candidats sur les modalités d'accès à la formation, le projet pédagogique et le nombre total de places disponibles lors de la session de formation.

L'accès au diplôme DECESF est possible par les voies de :

- L'apprentissage
- La formation continue
- Après un parcours de VAE

2. CONDITIONS REGLEMENTAIRES D'ADMISSION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- **Être titulaire du Brevet de Technicien Supérieur Economie Sociale Familiale (BTS ESF)**
- Être titulaire d'un autre diplôme en travail social de niveau II- DEASS, DEES, DEETS, DEEJE
- Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation

Peuvent postuler à l'entrée en formation les candidats ayant

- Une validation partielle d'un DECESF par la voie de la VAE
- Ou une validation partielle d'un autre diplôme de travail social de niveau II

Le dépôt de la candidature et la participation aux épreuves d'admission sont exempts de frais d'inscription.

Première phase du recrutement -de janvier à avril-: Admissibilité

L'admissibilité se fait par constitution d'un dossier de candidature à transmettre à l'établissement.

Le dossier doit obligatoirement comprendre les pièces administratives suivantes :

Pour tous :

- Le dossier de candidature (téléchargement site internet) ou remis par l'établissement dûment rempli.
- Une lettre de motivation : pour la rédaction se référer à l'annexe du présent règlement.
- Un CV présentant : parcours de formation, expériences professionnelles ou bénévoles et ses activités ;
- La copie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport, titre de séjour...)
- Une photographie

En fonction du candidat :

Candidats titulaires du BTS :

- les bulletins semestriels des 2 années de formation
- le relevé de notes obtenues au BTS
- la copie du diplôme du BTS

Candidats en cours de 2^{ème} année de BTS :

- Les bulletins de 1^{ère} année et le bulletin du 1^{er} semestre de la 2^{ème} année
- L'avis de l'établissement : pour le BTS, pour la poursuite d'études

Appréciation des professionnels référents des stages effectués en formation post-bac (si possible)

Attestation de rencontre avec des professionnels CESF (si possible)

Autres candidats : photocopie des documents justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation : diplômes, attestation de travail, décision du jury de VAE...

Critères de recrutement pour la première phase de recrutement :

- Résultats scolaires antérieurs
- Appréciations générales (attitude, comportement, assiduité...)
- Investissement dans le travail
- Motivation et cohérence du projet de formation
- Participation à des activités dans le domaine social
- Engagement d'un établissement d'accueil en alternance

Chaque candidature sera étudiée par la commission d'admission afin de s'assurer du respect des conditions d'accès à la formation et de valider l'admissibilité à la formation.

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 15/03/2025

ATTENTION :

- **Seuls les dossiers complets seront pris en considération.**

Deuxième phase du recrutement en avril : Admission

Les candidats admissibles sont convoqués à un entretien oral d'une durée de 30 minutes avec un jury composé d'un professionnel et d'un formateur du secteur.

L'entretien est destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession de Conseiller en Économie Sociale Familiale dans ses deux approches : soutien et accompagnement des personnes et des groupes, acteur de développement social. Il peut reposer sur un sujet d'actualité en lien avec le secteur de l'intervention sociale.

Les candidats n'atteignant pas la note de 20 sur 40 à l'issue de l'entretien sont éliminés. Les autres candidats sont classés de façon décroissante.

Commission d'admission

L'admission est prononcée par une commission composée du directeur de l'établissement de formation ou son représentant ; du responsable de la formation préparant au diplôme de CESF et d'un professionnel titulaire du DECESF extérieur à l'établissement de formation.

3. COMMUNICATION DES RESULTATS D'ADMISSION :

La commission établit une liste principale ordonnée des candidatures retenues et une liste complémentaire. Un courrier est envoyé à chaque candidat indiquant sa situation : admis, admissible ou non admis. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Les candidats classés reçoivent une proposition d'admission en fonction de leur rang de classement et du nombre de places proposées dans la formation.

Les candidats classés au-delà d'un certain rang (18 places) sont dans un premier temps en liste complémentaire. Ils se verront attribuer une place en cas de désistement d'un candidat sur liste principale. En cas de défection, notifiée par un candidat, il est aussitôt fait appel au candidat sur la liste complémentaire dans l'ordre de classement et ce jusqu'à la 2ème semaine après le début de la formation.

Pour les candidats qui s'inscrivent durant l'année de préparation du BTS ESF, leur inscription ne sera définitive que sous réserve de l'obtention du BTS ESF.

Durée de la validité de l'admission

Les résultats de l'admission en formation ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle cette sélection a été réalisée.

Cependant, les candidats en situation particulière peuvent bénéficier d'un report (article 6 de l'arrêté du 30 août 2021) par une demande écrite un report d'entrée en formation. La demande doit être motivée et justifiée par un événement indépendant de leur volonté : arrêt maladie de longue durée, financement demandé et non obtenu, ou pour une autre raison sous réserve de l'accord de la commission.

Après évaluation de sa demande de report, le candidat reçoit une notification écrite. En cas d'acceptation, le candidat garde le bénéfice de l'admission en formation pour l'année suivante. Il lui est demandé de confirmer sa réinscription au plus tard trois mois avant la rentrée scolaire.

Seront assurés d'entrer en formation, les candidats ayant été admis à l'épreuve d'admission et pouvant justifier d'une prise en charge financière du coût de la formation dans la limite de 18 candidats et en respectant le classement établi lors de l'épreuve d'admission.

Conditions requises pour entrer en formation sont :

- **Être déclaré admis** par la Commission d'admission
- **Disposer du financement** du coût pédagogique

- **Avoir signé un contrat** d'apprentissage ou de professionnalisation avant le 1^{er} septembre et sous couvert de validation de la fiche de poste
- **Pour les salariés, avoir l'accord de l'employeur** pour suivre la formation de CESF durant la période concernée

4. ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Des allègements et dispenses de formation peuvent être accordés, selon les textes, aux personnes titulaires de diplômes du secteur :

- Brevet de Technicien Supérieur « économie sociale familiale »
- Diplôme Universitaire de Technologie « Carrières sociales »
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social
- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
- Diplôme d'Etat d'Educateur Technique spécialisé
- Diplôme d'Etat d'éducateur de Jeunes Enfants

Ces allègements seront formalisés dans le programme de formation individualisé, sous la forme d'un contrat pédagogique et récapitulera par domaine de compétences les compléments, allègements et/ou dispenses et la durée de la formation.

Ce contrat sera validé par la signature conjointe du candidat, du chef d'établissement ou son représentant.

5. AMENAGEMENT DES EPREUVES POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UN HANDICAP

Selon le DECRET N°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux **aménagements des examens et concours** de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap et afin de garantir l'égalité de leurs chances, les candidats qui présentent un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles susvisé bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les cas échéant des adaptations pourront être proposées aux candidats porteurs d'un handicap ou nécessitant des aménagements liés à leur état de santé. Tout aménagement ou adaptation sera soumis à la transmission par l'étudiant des pièces justificatives et un entretien préalable avec le chef d'établissement, son représentant et le coordinateur.

6. CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée totale : 1100 heures

Formation théorique : 540 heures

Formation pratique : 560 Heures en formation initiale

Modalités : formation théorique en présentiel avec la possibilité de formation à distance ponctuelle.

Contenus de formation : *conformes au référentiel de formation*

- DF1 Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- DF2 Intervention sociale
- DF3 Communication professionnelle, animation et formation
- DF4 implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et interinstitutionnelles.

La construction modulaire proposée permet la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience et vise la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences.

7. EVALUATION ET CERTIFICATION :

L'évaluation des compétences acquises par les candidats est effectuée tout au long de leur parcours de formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de certification.

Celui-ci est organisé par **bloc de compétences**, correspondant aux 4 domaines de formation. Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine de certification est validé lorsque le candidat obtient une moyenne au moins égale à **10/20** pour ce domaine.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par l'établissement de formation :

- Si le nombre d'heures d'absences non justifiées est supérieur à 10% d'un module, celui-ci n'est pas validé.
- Si le nombre d'heures d'absences justifiées est supérieur à 20% d'un module, celui-ci n'est pas validé.

L'établissement présente les étudiants au diplôme en adressant au recteur d'académie un dossier pour chaque candidat comprenant le livret de formation dûment complété accompagné :

- Des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation,
- Des écrits relatifs aux périodes de formation pratiques
- Du mémoire de pratique professionnelle.

Obtention du diplôme

Elle est subordonnée à la validation des 8 épreuves de certification. Le candidat se présente à un diplôme dans sa globalité, soit pour la totalité des domaines de compétences qu'il a à valider, et en fonction des dispenses ou des validations antérieures qu'il possède.

Dans le cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines certifiés.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS) sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

L'organisation pédagogique de la formation en semestres, modules et crédits européens correspondants ainsi que les modalités de coopération prévues avec les établissements d'enseignements supérieurs français et étrangers sont détaillées au dossier mentionné à l'article R.451-2 du code de l'action sociale et des familles

La validation des unités d'enseignement et des crédits européens est prononcée par la commission pédagogique sur la base d'un contrôle continu et régulier des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences par les étudiants.

Les crédits délivrés sont définitivement acquis et sont capitalisables. Un processus dématérialisé de suivi des crédits acquis par chaque étudiant est mis en place par l'établissement de formation.

Candidature à la formation DCESF - Annexe au règlement d'admission

Lettre de motivation à joindre au dossier

Cette lettre sera présentée en traitement de texte et ne devra pas excéder 3 pages. Vous rappellerez votre nom, prénom et développerez en particulier les points suivants :

1. Ce qui dans votre parcours antérieur personnel et/ou professionnel vous a amené à postuler pour la formation de Conseiller en Économie sociale familiale.
2. Ce que vous considérez chez vous comme des atouts et/ou comme des faiblesses pour l'exercice de la profession de CESF.
3. Vos attentes vis à vis de la formation de CESF.
4. Les raisons qui vous motivent à présenter votre candidature dans notre établissement.
5. Comment vous pensez organiser votre vie matérielle et familiale pendant l'année de formation (logement, ressources, rythme de vie, travail personnel, contraintes familiales...).
6. Votre projet d'alternance : objectifs professionnels, terrains de stage envisagés ou projet de contrat en alternance, structures contactées (noms de la structure et des professionnels contactés).
7. Le ou les thèmes de recherche que vous envisagez pour le mémoire d'initiation à la recherche à présenter au diplôme, en justifiant votre intérêt pour ce(s) thème(s).
8. Ce que vous ont apporté les expériences de groupe auxquelles vous avez participé.
9. Ce que vous ont apporté vos expériences bénévoles, professionnelles et/ou de stage.

✂-----

AVIS DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE SI VOUS ETES EN 2^{ème} ANNEE de BTS

Nom prénom de l'élève :			
Avis pour le BTS		Avis pour la poursuite d'études	
Très favorable		Très favorable	
Favorable		Favorable	
Doit faire ses preuves		Réservé	
Observations		Observations	
Cachet de l'établissement		Signature du chef d'établissement	

Validation de poste en entreprise

GRETA ARDECHE DROME

Correspondant pédagogique : (nom + mail)

Tél. : 04 75 82 37 90

E-mail : cfa@greta-ardechedrome.fr

L'ENTREPRISE

RAISON SOCIALE :

Nom & Prénom du dirigeant :

Fonction :

Tel :

E-mail :

SIRET :

Adresse :

CP :

Ville :

Code NAF :

Effectif :

IDCC :

Tél. :

E-mail :

DESCRIPTIF DU SECTEUR ET DES ACTIVITES :

CONTACT LORS DE L'ENTRETIEN

Nom & Prénom :

Fonction :

Tel :

E-mail :

Maître d'apprentissage désigné :

Présent ?

Oui

Non

INTERLOCUTEUR ADMINISTRATIF DES CONTRATS :

Nom & Prénom :

Fonction :

Tel :

E-mail :

DESCRIPTION DU POSTE PROPOSE

Le Maître d'apprentissage en entreprise

Nom & Prénom :

Fonction :

Tel :

E-mail :

Le Maître d'apprentissage est titulaire d'un DE-CESF (obligatoire) :

Oui

Non

Tâches que l'apprenti devra réaliser sur son temps de travail

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Dans le cadre de la formation en apprentissage, le CFA s'engage conjointement avec l'entreprise à permettre à l'apprenti d'acquérir l'ensemble des compétences citées dans le référentiel de formation.

CONFIRMATION DE LA VALIDATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Fait à

le

POUR L'ENTREPRISE	POUR LE CFA
Nom :	Nom :
Qualité :	Qualité :
Signature et visa :	Signature et visa :

Cette validation de poste est-elle liée à la mise en place simultanée d'un contrat pédagogique :

Oui

Non